

FIA DENOMME « DYNAMIS SOLIDAIRE »**Code(s) ISIN :**
FR0010855528 : DYNAMIS SOLIDAIRE**Objet : changement de dépositaire et de délégataire comptable**

Paris, le 08 mars 2016

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts du FCPE «DYNAMIS SOLIDAIRE» (ici le «Fonds»), de classification AMF «Actions de pays de la zone Euro».

Le Crédit Coopératif, actionnaire principal d'ECOFI Investissements, a décidé de cesser ses activités de dépositaire et de délégataire comptable. En conséquence, ECOFI Investissements, société de gestion de votre Fonds, a décidé de recourir aux services du groupe CACEIS pour assurer ces deux fonctions.

1. L'OPERATION**Changement de dépositaire**

La fonction de dépositaire de votre Fonds, actuellement assurée par le Crédit Coopératif, va être transférée à CACEIS BANK France, établissement auquel ECOFI Investissements recourt déjà pour une partie de ses OPC sous gestion.

Les membres du conseil de surveillance de votre Fonds ont été dûment informés de ce changement, et n'ont pas eu d'objection sur ce dernier.

Cette opération de changement de dépositaire en faveur de CACEIS BANK France a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 mars 2016 et prendra effet le 14 mars 2016.

Ce changement de dépositaire sera sans incidence sur la stratégie de gestion, le profil rendement/risque et la tarification appliquée à votre Fonds.

Nous vous informons que si les termes de cette mutation ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de faire procéder au rachat de vos parts sans frais à tout moment, étant rappelé qu'aucune commission de rachat n'est prévue dans le prospectus de votre Fonds.

Changement de délégataire comptable

La fonction de délégataire comptable (valorisateur) de votre Fonds, actuellement assurée par le GIE USCC (Groupement de moyens du Groupe Crédit Coopératif), sera transférée à CACEIS Fund Administration, délégataire auquel ECOFI Investissements recourt déjà pour certains de ses OPC sous gestion.

Cette opération de migration de la fonction de délégataire comptable n'est pas soumise à l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et interviendra dans un second temps.

Elle sera effective sur la valeur liquidative du 29 mars 2016.

2. LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR L'OPERATION

- Profil de risque

Modification du profil rendement/risque NON

Augmentation du profil rendement/risque NON

- Augmentation des frais NON

3. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Nous vous rappelons également l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la Société de Gestion.

Le Document d'information clé, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à :

ECOFI INVESTISSEMENTS – Service Clients

22 rue Joubert - 75009 PARIS

Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : contact@ecofi.fr.

La documentation juridique de votre Fonds modifiée reflète le changement de dépositaire. Le changement de délégataire comptable fera l'objet d'une modification de la documentation juridique dans un second temps.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien GRASSET
Directeur Général

